

Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI)

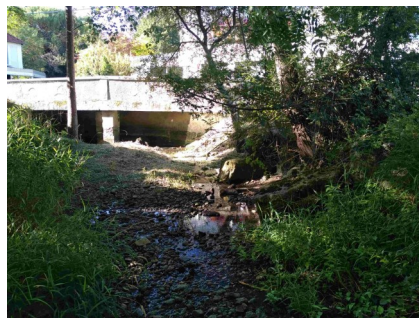
Bulletin : Suivi des cours d'eau en période d'étiage

En amont du bassin : **le 02 et 03/09/2021**

- La Beauronne de Chancelade
- Le Blâme
- Le Manoire
- La Boucheuse
- La Haute Loue
- Le Périgord

En aval du bassin : **le 02/09/2021**

- La Beauronne des Lèches
- La Beauronne de Saint-Vincent
- La Crempse
- Le Grolet
- Le Salembre
- Le Vern (3 stations)



Pourquoi ce suivi et ce document ?

L'objectif de ce document est d'informer les élus locaux et les partenaires de l'état quantitatif de nos cours d'eau.

En effet, les assecs sont de plus en fréquents et importants. Ils mettent en péril la vie aquatique de nos cours d'eau et limitent nos usages. Ce document synthétique vous permet de suivre l'évolution de quelques cours d'eau témoins présents sur le territoire de l'Isle aval.

Le syndicat a fait le choix de suivre le plus possible de cours d'eau afin de mettre un système d'alerte en cas d'assecs trop importants mettant en péril la faune aquatique et dans un second temps d'alerter les services compétents au vu des usagers.

Suivi de l'état des cours d'eau

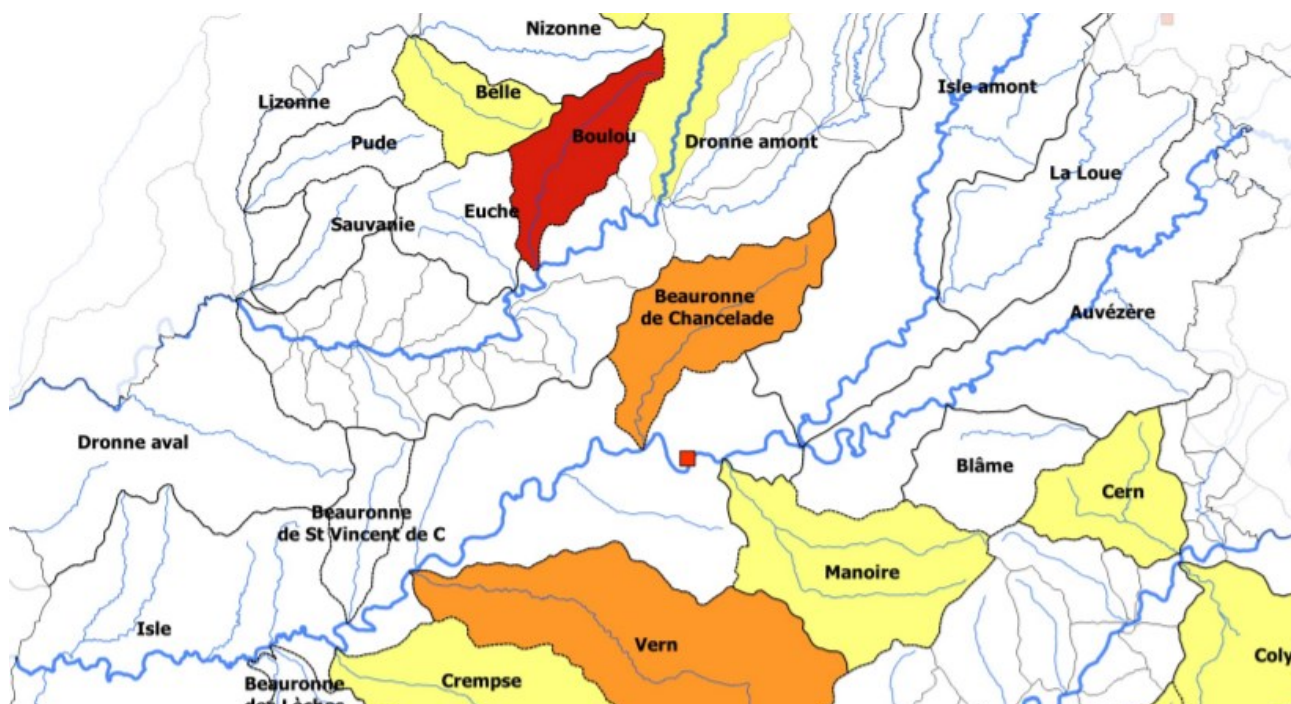
Le suivi consiste en plusieurs relevés de mesures (débit, réduction du lit, lecture du niveau sur une échelle si présente, appréciation sur l'état global du milieu).

- Acceptable pour la vie aquatique
- Difficultés pour la vie aquatique
- Vie aquatique mise en péril
- Vie aquatique très menacée (flaques)
- La vie aquatique n'est plus possible (assecs)

Ces données sont envoyées chaque lundi à EPIDOR qui centralise ces informations et les transmet aux services de l'Etat. Ces informations sont utilisées par la suite pour définir les arrêtés de restriction pour l'irrigation.

Une cartographie en ligne est disponible ici : <http://www.etiage-dordogne.fr/>

Arrêtés de restriction des prélèvements en eau du 02/09/2021



Pas de restriction

Seuil d'alerte : 1 j/7 (15%)

Seuil d'alerte renforcé : 3,5 j/7 (50%)

Crise : 7 j/7 (100%)

Source : préfecture de Dordogne.

Ces informations n'engagent pas le SMBI.

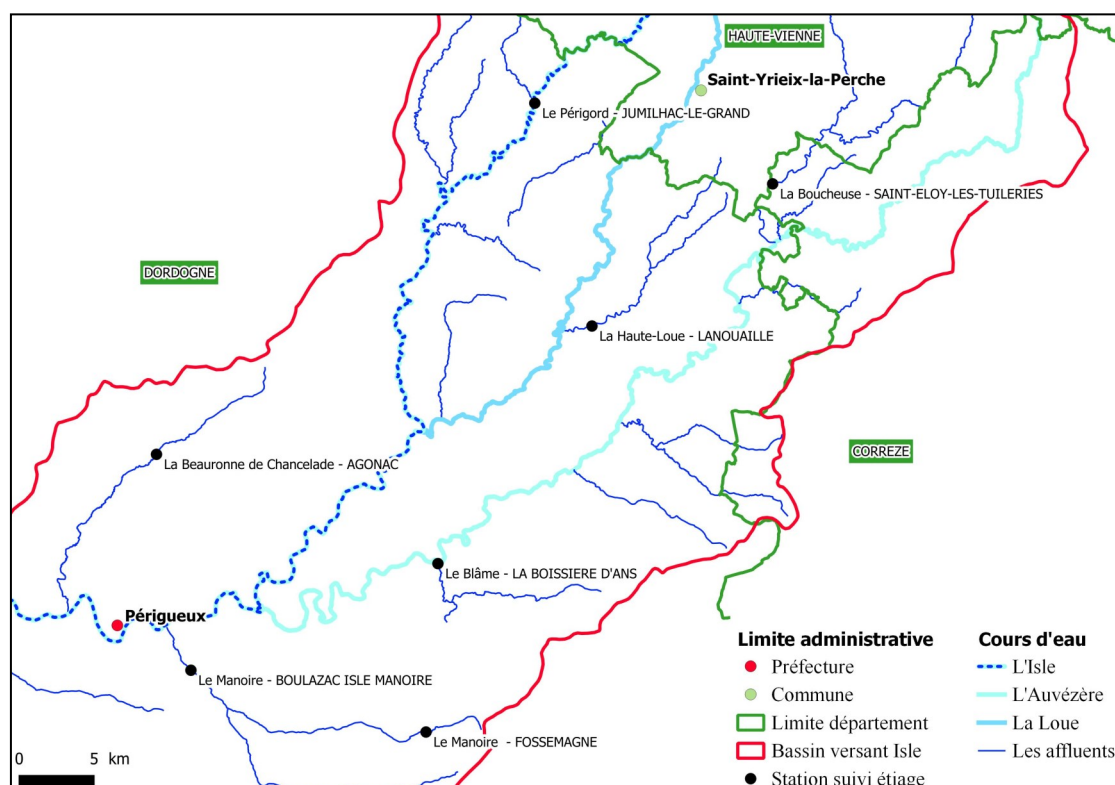
Estimation des débits des cours d'eau en amont

Cours d'eau	Lieu-dit	Commune	Débit estimé (litres / s) *		
			Précédent	Actuel	Tendance d'évolution
Le Manoire (aval)	Le Branchier - Moulin du Treuil	Boulazac et St Laurent sur Manoire	121	139	Stable
Le Manoire (amont) **	Moulin des Brigides	Fossemagne	Observation	Observation	Stable
Le Blâme	La Guillaumette	La Boissière d'Ans	244	248	Stable
La Beauronne de Chancelade	La Gare	Agonac	44	23	Diminution
La Haute-Loue	Pontajembert	Lanouaille	142	162	Stable
La Boucheuse	RD18 Limite 19/87	Saint-Eloy-les-Tuileries	630	529	Diminution
Le Périgord	La Faye	Jumilhac-le-Grand	157	118	Diminution

* : L'appréciation terrain du technicien est prise en compte dans la mesure.

** : L'observation visuelle et la mesure de la hauteur d'eau sont prisent en compte

Localisation des stations



Cours d'eau en amont

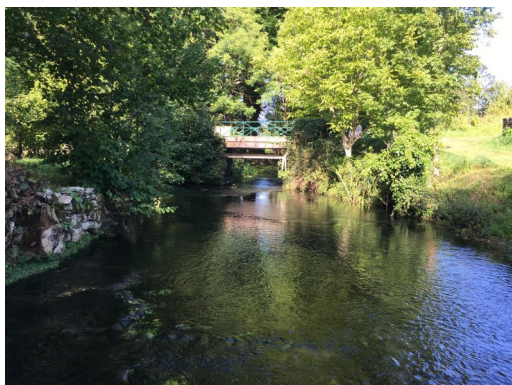
Le Manoire (aval)



Le Manoire (amont)



Le Blâme



La Beauronne de Chancelade



La Haute-Loue



La Boucheuse



Le Périgord



Estimation des débits des cours d'eau en aval

Cours d'eau	Lieu-dit	Commune	Débit estimé (litres / s) *		
			Précédent	Actuel	Tendance d'évolution
La Beauronne des Lèches	Pont de la Marconie	Les Lèches	44	31	Diminution
La Crempse	Centre bourg	Bourgnac	260	196	Diminution
Le Vern (amont) **	Le Mortier	Manzac sur Vern	Observation	Observation	Assec
Le Vern (médian)	RD 4	Manzac sur Vern	23	21	Stable
Le Vern (aval)	Champroueix	Neuvic	153	99	Diminution
Le Salembre **	Usine Aster	St Germain du Salembre	7	3	Diminution
La Beauronne de Saint Vincent	La Veyssière	St Jean d'Ataux	65	62	Stable
Le Grolet **	Moulin du Bost	St Martin / St Laurent	7	5	Diminution

* : L'appréciation terrain du technicien est prise en compte dans la mesure.

** : L'observation visuelle et la mesure de la hauteur d'eau sont prisent en compte

Localisation des stations



Cours d'eau en aval

La Beauronne des Lèches



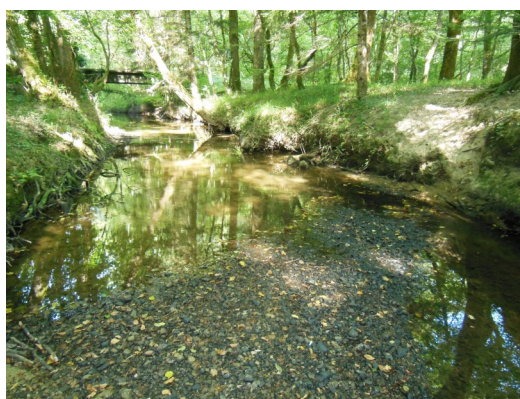
La Beauronne de St Vincent



La Crempse



Le Grolet



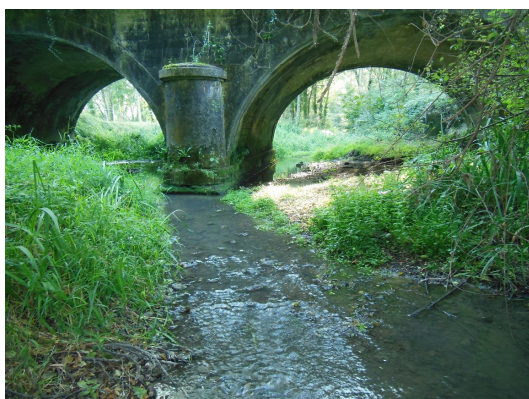
Le Salembre



Le Vern (amont), le Mortier



Le Vern (médian), RD4



La Vern (aval), Champroueix

